

RÈGLEMENT

Concours Des Maisons Fleuries



ARTICLE 1

OBJET DU CONCOURS

La Ville de Villerupt organise un concours gratuit intitulé "Maisons et Balcons Fleuris". Ce concours a pour but d'encourager les initiatives privées de fleurissement afin d'améliorer le cadre de vie, de favoriser la biodiversité urbaine et d'embellir l'espace public au fil des saisons.



ARTICLE 2

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert à tous les résidents de Villerupt (propriétaires ou locataires) ainsi qu'aux commerçants et artisans. Le fleurissement doit impérativement être visible depuis la voie publique.



ARTICLE 3

CATÉGORIES

Les participants peuvent s'inscrire dans l'une des catégories suivantes :

1. Maisons avec jardin (visible de la rue).
2. Balcons, terrasses ou fenêtres (pour les appartements ou maisons sans jardin).
3. Commerces, vitrines et façades (restaurants, boutiques).



ARTICLE 4

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Le jury sillonnera la ville durant la période estivale. Les réalisations seront notées selon les critères suivants :

- Harmonie d'ensemble : Équilibre des couleurs et des volumes.
- Diversité végétale : Variété des essences, plantes annuelles et vivaces.
- Qualité de l'entretien : Santé des plantes.
- Développement durable : propreté des soins, gestion raisonnée de l'eau.



ARTICLE 5

INSCRIPTIONS

Date limite d'inscription : 22 juillet 2026.

Pour participer, les candidats doivent :

- Remplir le formulaire disponible à l'accueil de la Mairie.
- Télécharger le formulaire en ligne via le site officiel de la ville.

L'inscription est obligatoire pour que le jury s'arrête devant votre domicile.



LE JURY

Le jury est composé des élus de la commission Cadre de Vie (Propreté, Environnement) / Sécurité, Numérique et Innovation et de techniciens du Centre Technique Municipal / service des espaces verts. De membres extérieurs qualifiés nommés par le Maire.

Le jury est souverain.



RÉCOMPENSES

La remise des prix aura lieu à l'Hôtel de Ville lors d'une cérémonie officielle à l'automne.

Pour les Lauréats (Podium par catégorie)

Le jury sélectionnera les trois plus belles réalisations dans chaque catégorie. Les gagnants recevront :

- 1er PRIX : Un bon d'achat de 150 € valable en jardinerie + le trophée "Villerupt en Fleurs 2026".
- 2ème PRIX : Un bon d'achat de 80 € + un kit d'outils de jardinage ergonomique.
- 3ème PRIX : Un bon d'achat de 50 € + un rosier ou un arbuste de collection.

Prix Spécial "Coup de Cœur de la Biodiversité"

Un prix unique sera attribué à la réalisation ayant le mieux intégré les enjeux écologiques

- Lot : Un nichoir artisanal et un coffret de semences paysagères.

Un cadeau pour CHAQUE participant

- Tous les inscrits recevront un diplôme d'honneur personnalisé.
- Un présent végétal sera offert à chaque main verte lors de la cérémonie.



DROIT À L'IMAGE

Du fait de leur participation, les candidats autorisent la Ville de Villerupt à photographier leur fleurissement pour les publications municipales (bulletin municipal, site internet, réseaux sociaux).



RESPONSABILITÉ

Les installations ne doivent pas gêner la circulation des piétons ni présenter de danger. La ville décline toute responsabilité en cas d'accident lié aux installations des participants.

Fait à Villerupt, le 22 mai 2026.